
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 17 DÉCEMBRE 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 17 décembre 1999*

Aujourd'hui, à douze heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 89 Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.